

POUR LES 7-10 ANS
10 MINUTES
DE LECTURE PAR JOUR

100% FAITS
0% OPINIONS

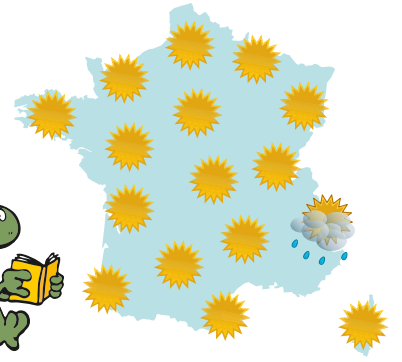
mardi
23 juin
2026

n° 8 003 - 3,50 €

le **Petit** **Quotidien**

On en apprend tous les jours !

LA MÉTÉO DE MERCREDI



ISSN 1288-6947

www.lepetitquotidien.fr

Violences sexuelles : ce que les enfants doivent savoir

Le sujet de ce numéro est difficile. Toi, enfant, montre-le d'abord à un adulte. Parents, enseignants, accompagnez les enfants dans leur lecture.

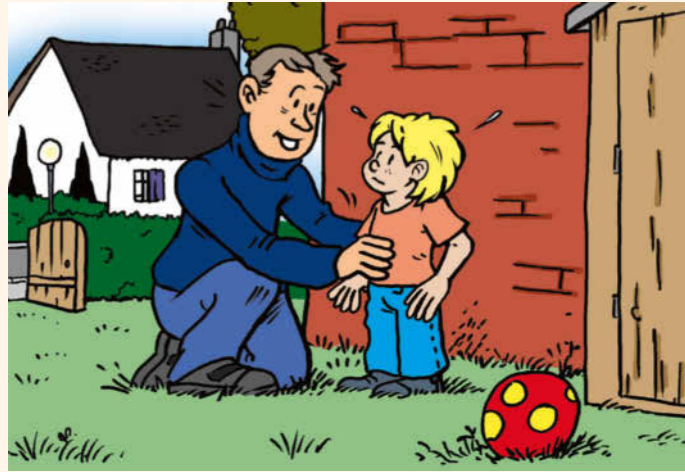


Getty Images-Photo d'illustration

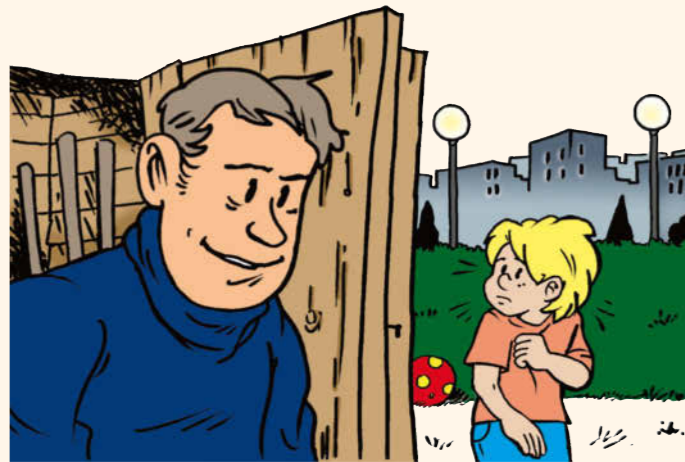
Numéro spécial à lire avec un adulte

pp. 2-3

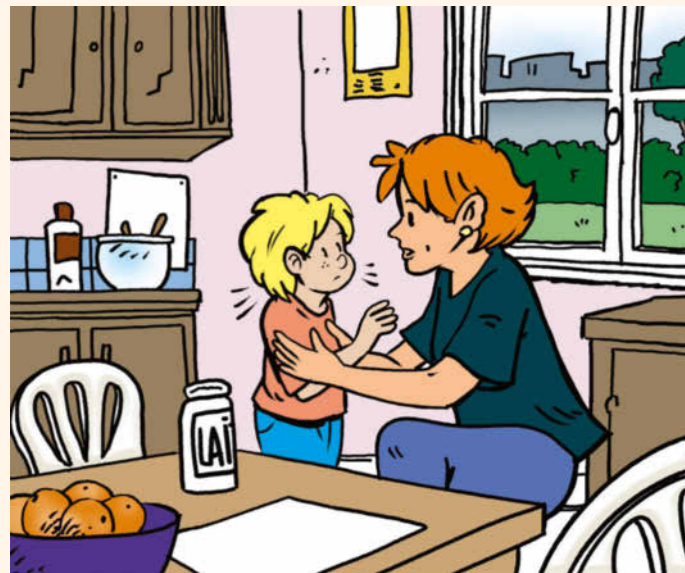
Pour parler du problème des violences sexuelles faites aux enfants, *Le Petit Quotidien* propose une histoire inventée en 5 parties. Les encadrés en bleu comportent les informations à retenir.



1. Jade, 7 ans, jouait dans son jardin quand Luc, un voisin, est arrivé. Alors que la maman de Jade était occupée dans la maison et qu'elle ne les voyait pas, Luc s'est approché de Jade et lui a chuchoté : « *Je vais te faire des caresses qui plaisent aux petites filles.* » Il a glissé la main dans son pantalon et il lui a touché le ventre, les fesses et la « zézette ».



2. Jade n'a pas osé dire non aux caresses de son voisin, par peur d'être impolie. Luc est gentil, d'habitude. Les parents de Jade s'entendent bien avec lui. Avant de partir, Luc a dit à Jade : « *Tu es très gentille. Tu devras garder notre petit secret !* »



3. Le lendemain, au goûter, Jade a décidé de tout raconter à sa maman. Elle a beaucoup pleuré, car elle avait honte. Sa maman lui a dit : « *Tu as raison de m'avoir tout dit. Luc t'a agressée. Il a profité de toi, car il est plus grand et plus fort. Mais, finalement, tu as été courageuse en le dénonçant ! Je vais aller à la police pour porter plainte contre lui. Toi, tu n'as rien fait de mal.* » Jade était soulagée.

À RETENIR

- **Tu es victime de violences sexuelles si une personne :**
 - touche tes parties intimes (sexe, fesses, poitrine...)
 - te force à regarder son sexe ou à toucher son sexe ou ses autres parties intimes
 - t'oblige à regarder des images de sexe (par exemple, sur un ordinateur ou sur un téléphone)...
- Tous ces comportements sont interdits avec un enfant. Ils peuvent te gêner, te dégoûter, te faire peur. Mais, même s'ils ne te dégoûtent pas ou même si cela te plaît, ils sont interdits.
- **Les filles... et les garçons.** Des filles, et aussi des garçons, sont parfois victimes d'**agressions** sexuelles.
- **Un proche.** L'agresseur est presque toujours un homme. Et c'est souvent une personne que l'enfant connaît bien ou aime bien : quelqu'un de la famille (un père, un frère, un cousin, un oncle...), un ami de la famille, un voisin, un animateur, un professeur...
- **Des mensonges.** L'agresseur est parfois menaçant ou méchant. Mais, dans la plupart des cas, il dit à l'enfant des choses gentilles. Il fait semblant de ne pas savoir que c'est interdit. Il dit que ce qu'il fait avec l'enfant est normal, que ce sont « *comme des chatouilles* », que c'est un secret entre eux... Tout cela est faux : ce sont des mensonges.

À RETENIR

- **Se confier.** Si tu es victime de violences sexuelles, il faut vite en parler et **dénoncer** ton agresseur. Même si cette personne est un proche ou quelqu'un à qui tu dois obéir. En la dénonçant, tu l'empêcheras de continuer à te faire du mal et de faire la même chose à d'autres enfants.
- **À qui parler ?** À quelqu'un (homme ou femme) en qui tu as confiance et qui te croira : un parent, un maître, un docteur... Ou à un ami qui en parlera pour toi à un adulte.

Pense aussi au **119** : tu peux appeler ce numéro de téléphone gratuit de partout en France, à n'importe quelle heure. Ton appel restera secret. Des personnes spécialistes te répondront et te conseilleront.

- **Puni.** Un agresseur d'enfants fait quelque chose d'interdit. On l'appelle « **pédocriminel** ». Donc, selon la loi, il sera puni et ira en prison.
- **Pas de honte.** Un enfant agressé n'y est pour rien. Il ne doit pas avoir honte. Il est souvent bouleversé, fragilisé, par une agression : alors, pour mieux supporter ce choc, il sera écouté et aidé par des médecins.



4. Le soir, les parents de Jade et de son frère, Gabriel, ont dit à leurs enfants : « *Votre corps vous appartient. Dites "non" si quelqu'un vous agresse.* » Gabriel a demandé : « *Quand vous me faites un câlin, c'est aussi une agression ?* » Son papa a répondu : « *Non. Quand je te fais des bisous ou quand je te serre dans mes bras, si tu es d'accord, c'est un échange de tendresse.* »



5. Jade, inquiète, a demandé : « *Pourquoi Luc m'a-t-il fait du mal ?* » Son papa a répondu : « *Il est peut-être malade dans sa tête. Certaines personnes ont envie de faire avec des enfants ce que, normalement, des adultes font entre eux, chacun étant d'accord, par amour, par plaisir ou pour faire des bébés. Mais souvent, un agresseur prend le corps d'un enfant, alors que c'est interdit, pour montrer sa puissance, son contrôle, ou parce qu'il est violent...* »

À RETENIR

- **Le droit de dire non.** Les autres sont obligés de respecter ton corps. Tu as le droit de refuser d'être vu tout nu ou d'être touché par quelqu'un. Si tu es d'accord, tu donnes ton « **consentement** ». Par exemple, pour t'examiner si tu es malade ou blessé, un médecin doit demander ton autorisation, et si tu dis oui, il le fera en présence de tes parents.
- **Soignés.** En plus d'aller en prison, certains agresseurs, attirés par les enfants, reçoivent des soins. Des spécialistes cherchent la cause de leurs graves problèmes **psychologiques**. Parfois, les agresseurs ont eux-mêmes été agressés, ou ils ont vu une agression, dans leur enfance.
- **Être prudent.** Ne suis jamais un inconnu qui te demande de l'accompagner dans sa maison ou dans sa voiture. Au téléphone ou sur Internet, ne discute pas avec un inconnu ou quelqu'un qui te semble bizarre.

Les mots difficiles

- Agression (ici) :** violence.
- Dénoncer :** dire que quelqu'un est coupable d'une faute.
- Psychologique (ici) :** qui concerne ce qui se passe dans la tête d'une personne et son comportement.

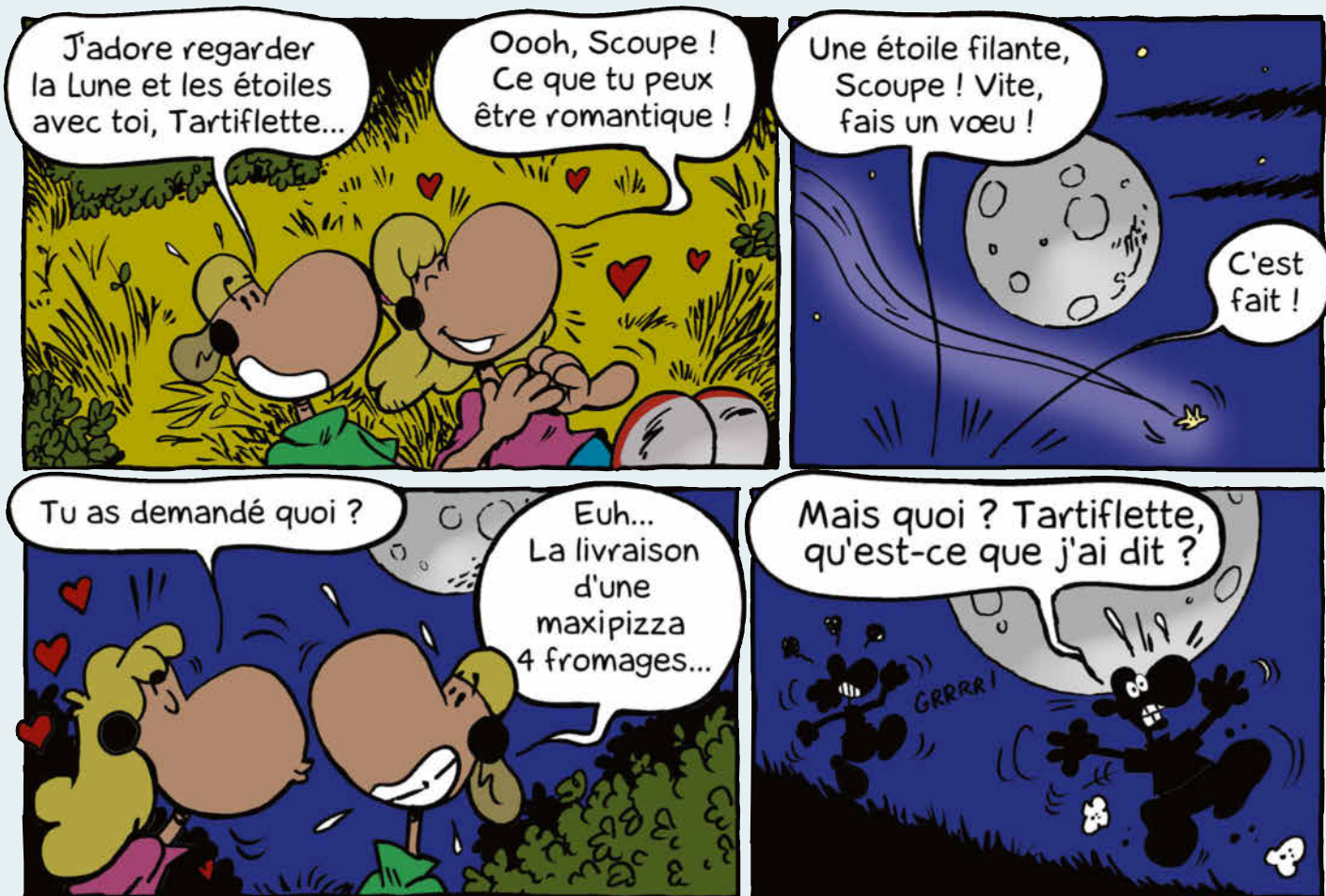
Dans un journal, cet encadré s'appelle l'ours

Siège social et rédaction : Tél. 01 53 01 23 60 - Play Bac Presse - Paris

Directeur de la publication : J. Sallet
Dir. diffusion et marketing : M. Jalans
Rédacteur en chef : F. Dufour (f.dufour@playbac.fr)
Rédactrice en chef adjointe : P. Leroy
Réd. en chef technique : N. Ahangama Walawage

Play Bac Presse SAS, gérant : Jérôme Sallet. Comité de direction : F. Dufour, J. Sallet, M. Jalans. Associés : Play Bac, Financières F. Dufour, G. Burnus, J. Sallet. Dépôt légal : mars 1998. Commission paritaire : 0426 C 79075. Loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Imprimerie : IPS. Origine du papier : Suisse - Taux de fibres recyclées : 62%

Les aventures de Scoupe et Tourbillon : Scoupe, ce grand romantique...



Texte et dessin : Jérôme Eho

Publicité

ABONNEZ-VOUS AU PRIX 2026-2027 LE + BAS!

Pour les 7-10 ans / CP à CM1

Le Petit Quotidien



My Little Weekly



Lâchez les écrans, les enfants !

SOLO
9,99€
par mois*

Faites l'essai !
DUO
14,99€
par mois*

Économisez **-4,99€/mois**
en ajoutant à **-50%**
MY LITTLE WEEKLY

* Avec un engagement de 12 mois.



Cette promo ici

playBac Partenaire pour la lecture, PRESSE contre les écrans, depuis 1995

Découvrez cette promo sur : playbacpresse.fr

Pour toute question sur votre abonnement, contactez le Service Abonnements : PlayBac Presse c/o Opper services - CS 60003 - 31242 L'UNION Cedex - contact@abo.playbac.fr - Tél. : 0825 093 393 (0,15€ TTC/MIN) DU LUNDI AU VENDREDI : 9 H - 18 H. Promo valable uniquement en France métropolitaine et les DROM-COM. Pour l'étranger, nous contacter.

PBAAADCP